

Invitation

ACTIVITÉ SOCIALE

Nous vous attendons le **jeudi 14 mars prochain de 16 h 30 à 18 h 30 au BoulZeye** (3655, boul. du Tricentenaire, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 5X4) afin de célébrer la

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Il y aura un tirage de prix de présence, un photobooth et deux consommations vous seront gracieusement offertes.

JEUDI
14
MARS
2024

L'activité sociale est réservée exclusivement aux membres du SEPI.

RAPPEL | RÉPARTITION DES TÂCHES POUR LE CHAMP DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (DÉTERMINATION DES NIVEAUX)

Il est temps de procéder à la détermination des niveaux pour les personnes enseignantes de l'adaptation scolaire (champ 1). En effet, la détermination des niveaux en vue du choix de tâche doit être déposée et entérinée en CPEPE au plus tard le **1^{er} mars**. Cette détermination se fait à la majorité parmi les enseignantes et enseignants concerné(e)s (E.L. clause 5-3.21).

Si vous avez des questions en lien avec ce processus, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Célébrée le 8 mars de chaque année la *Journée internationale des droits des femmes* est l'occasion de prendre le temps de s'arrêter et réfléchir aux luttes féministes : celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain. Malgré les avancées réalisées au cours des dernières années, une tâche colossale reste encore à accomplir avant que l'on puisse prétendre que l'égalité de fait ne soit atteinte et l'actualité se charge de nous rappeler sur une base régulière que rien ne devrait être tenu pour acquis.

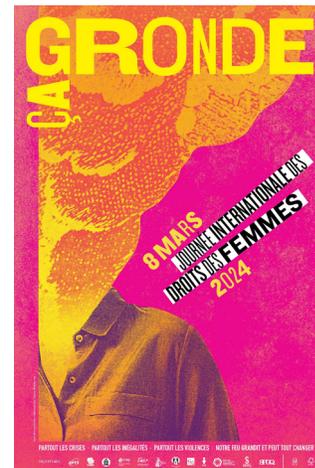
Si vous désirez afficher votre soutien à la cause, le SEPÎ vous offre l'occasion de vous procurer l'épinglette à l'effigie de la thématique 2024 : *Ça gronde!* **Mise en vente au coût de 3\$ chacune**, le SEPÎ s'engage à verser 1\$ à un organisme d'aide aux femmes pour chaque épinglette vendue.



Pour passer votre commande, nous vous invitons à **contacter la personne déléguée de votre établissement** qui devrait en avoir reçu un exemplaire dans la livraison syndicale du 5 février dernier. Une fois les commandes reçues, nous vous ferons parvenir votre épinglette par une prochaine livraison syndicale.

Thème pour l'édition 2024: ÇA GRONDE!

Ça gronde en dedans, ça gronde en dehors, ça gronde partout. Partout, les inégalités. Partout, les violences. Partout, les crises. Crise climatique, crise du logement, crise de nos services publics, crise de confiance en nos systèmes. Nos systèmes défailants, dépassés, à bout de souffle. Nous aussi, on est à boutte. En colère. Et on a peur, parfois. C'est vrai, notre feu pourrait s'éteindre, anéanti par nos peines et nos pleurs. Mais non. Il s'attise, il grandit. Il se nourrit des luttes des unes, s'alimente de l'indignation des autres. Ça gronde, ça bouillonne et ça fulmine. Ça explosera. Ça explose déjà de ce feu qui peut soigner, qui peut solidariser. De ce feu qui peut tout changer.



SOURCE : COLLECTIF 8 MARS.

VISUEL : MARIANNE CHEVALIER ET NATALIE-ANN ROY

AGENCE : BELVÉDÈRE COOP

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 8 FÉVRIER 2024

NÉGOCIATION NATIONALE 2023 – ÉTAT DE SITUATION

Sylvie Zielonka effectue un retour sur la rencontre du Conseil fédératif de négociation (CFN) du 7 février dernier et sur le contexte dans lequel la décision de lever la GGI a été prise. Elle indique qu'un bilan de la ronde de négociation 2023 sera élaboré prochainement.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUM

Caroline Alain, Dominique Hervieux et Marc Jean procèdent à la présentation des modifications au Règlement sur la procédure d'élection et de référendum pro-

posées par le comité d'élection et de référendum. Les modifications proposées ont pour but de notamment permettre le recours à un vote virtuel lors d'une élection générale au SEPÎ.

AFFECTATIONS DANS LES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CSSPI

Élise Boivin-Comtois informe les personnes déléguées sur l'état des discussions entre le CSSPI et le SEPÎ en lien avec la procédure d'affectation qui sera mise en place pour les deux (2) nouvelles écoles secondaires qui ouvriront leurs portes lors de la rentrée 2024.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN ET CONGÉ MI-TEMPS/MI-TRAITEMENT

Si vous désirez faire une demande de congé sans traitement à temps plein, un congé mi-temps/mi-traitement ou une demande de renouvellement d'un tel congé, le temps est venu de commencer à compléter les documents prévus à cet effet. Vous avez jusqu'au **31 mars prochain** pour transmettre votre demande au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Vous devez remplir le formulaire *RH-03: Demande de congé sans traitement* disponible dans chaque établissement ou sur notre site Web à l'adresse suivante: www.sepi.qc.ca/publications/formulaires. Vous le remettez ensuite à la direction de votre établissement qui soumettra ses recommandations au CSSPI. C'est ce dernier qui dispose du pouvoir de déterminer si le congé vous sera accordé ou non.

Si vous effectuez une demande de **congé sans traitement** à temps plein pour retourner aux études, suivre votre conjoint à l'étranger ou encore lorsque vous êtes admissible à la retraite dans les cinq (5) ans ou moins, sachez que cette demande sera acceptée automatiquement.

Si vous en faites la demande, elle sera renouvelable pour une deuxième et dernière année.

Si vous avez l'intention de demander **un congé mi-temps/mi-traitement** et que vous répondez à l'un des critères suivants, le CSSPI sera dans l'obligation d'accepter votre demande: vous avez un enfant de moins de 3 ans, votre conjoint(e) ou votre enfant est invalide, vous avez 50 ans ou plus ou vous avez 25 ans d'expérience ou plus. Dans l'éventualité où votre conjoint(e) ou votre enfant devient invalide en cours d'année, sachez que vous pouvez aussi bénéficier du congé mi-temps/mi-traitement avec un préavis de deux (2) semaines. La demande de renouvellement de ce congé pour l'année scolaire suivante devra se faire avant le 30 juin de l'année de travail en cours.

Si vous désirez obtenir plus de détails, vous pouvez consulter nos fiches syndicales sur notre site Web au www.sepi.qc.ca/publications/fiches-syndicales.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Amélie Dolbec | ameliedolbec@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR LE CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TRAVAIL 2024-2025

La proposition de calendrier soumise par le SEPÎ au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) à la suite de la consultation menée auprès des membres a été refusée.

Recommandation 1: Déplacer la journée pédagogique du 4 avril 2025 au 22 avril 2025.

Le CSSPI juge non souhaitable de placer deux (2) jours sans classe pour les élèves dans la même semaine.

Recommandation 2: Déplacer la journée pédagogique du 2 mai 2025 au 7 mai 2025.

Le CSSPI refuse en raison des épreuves du secondaire 2 dans la première semaine du mois de mai.

Le début de l'année de travail sera le 22 août 2024 et l'année se terminera le 26 juin 2025. Les 22, 23 et 26 août 2024 ainsi que les 25 et 26 juin 2025 sont **des journées pédagogiques déjà fixées au calendrier**. Le **congé des fêtes** s'étendra du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025. La **semaine de relâche** se tiendra du 3 au 7 mars 2025.

Au secteur des jeunes, comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'entente prévoit **trois (3) journées pour un événement imprévu** qui, si elles devaient être utilisées, doivent l'être dans l'ordre suivant: 30 mai, 2 mai et 4 avril 2025. Ces journées doivent obligatoirement apparaître à vos calendriers-écoles et à l'agenda des élèves.

Douze (12) journées pédagogiques restent à fixer par l'AGEE et à entériner par le CPEPE. Veuillez cependant prendre note que, dans ce cas, **la direction n'a pas le dernier mot**. Le tout doit se dérouler de **façon consensuelle**. À défaut d'entente, veuillez nous en aviser le plus rapidement possible. En terminant, nous désirons vous rappeler que **vous n'avez aucune obligation de fixer une ou des journées aux dates proposées pour les journées réseau**.

L'ensemble des documents tant pour le secteur des jeunes que pour le secteur des adultes sera accessible sur notre site Web, au www.sepi.qc.ca, sous l'onglet Agenda → *Calendriers de l'année de travail*.

- Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTENTION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

C'est prochainement la saison des impôts et nous souhaitons vous rappeler qu'au fédéral, il vous est toujours possible de demander le *Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible*, lequel vise notamment à reconnaître les coûts qui sont souvent engagés par le personnel enseignant à leurs propres frais pour des dépenses admissibles qui enrichissent le milieu d'apprentissage de leurs élèves.

Le calcul du crédit se fait en multipliant les dépenses admissibles au titre de fournitures scolaires, pour un maximum de 1000 \$, par le taux de 25%. Il s'agit donc d'un remboursement maximal de 250\$.

Considérant que l'Agence du revenu du Canada (ARC) pourrait vouloir s'assurer de l'admissibilité des dépenses demandées, il est recommandé de demander au centre de services scolaire d'attester de l'admissibilité des fournitures que vous avez achetées à vos frais et de garder cette preuve dans vos dossiers avec vos reçus.

Pour connaître la liste des fournitures d'enseignement admissibles et obtenir plus d'information au sujet de ce crédit d'impôt, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse suivante: www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-dependes/lignes-46800-46900-credit-impot-fournitures-scolaires-educateur-admissible.html.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX

Saviez-vous que certains frais médicaux sont admissibles à un crédit d'impôt? En effet, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada vous permettent de récupérer une partie des frais médicaux payés pour vous, votre conjoint(e) ou pour toute autre personne à charge. Ces frais médicaux admissibles peuvent permettre un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 15% au fédéral et 20% au provincial.

À ce sujet, sachez que les primes que vous avez payées au régime d'assurance maladie (soins médicaux et soins dentaires, s'il y a lieu), sont considérées comme des frais médicaux admissibles à ce crédit d'impôt.

Ces montants apparaissent dans les cases suivantes de vos relevés d'impôts:

- Fédéral (T4) – case 85
- Provincial (relevé 1) – case 235

Pour connaître les autres frais médicaux admissibles, nous vous invitons à consulter les lignes 33099 et 33199 du guide d'impôt et de prestations de l'Agence du revenu du Canada disponible au www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-dependes/lignes-33099-33199-frais-medicaux-admissibles-vous-pouvez-demander-votre-declaration-revenus.html ainsi que la ligne 381 de Revenu Québec disponible au www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/350-a-398-1-credits-dimpot-non-remboursables/ligne-381.

Vous trouverez également plus d'information à ce sujet dans notre dossier *Assurance collective* disponible sur le site Web du SEPÍ sous le titre *Crédits d'impôts pour frais médicaux* au www.sepi.qc.ca/assurances.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATIONS ** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Le 7 février 2024 REPORTÉE**

Le mercredi 21 février 2024 de 16 h 30 à 18 h 30: formation préparatoire à la retraite par visioconférence Zoom

>> **Le vendredi 22 mars 2024 en avant-midi:**

formation sur la santé et sécurité au travail (SST) - *Détails à venir*

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 28 février 2024 à 13 h 15:** conseil des personnes déléguées au Club de golf Métropolitain Anjou

INSTANCES FÉDÉRATIVES

>> **Les 21, 22 et 23 février 2024:** Conseil fédératif (CF)



Pour votre implication, votre combativité, votre détermination et votre mobilisation sans précédent tout au long de la grève, pour tout l'amour que vous avez démontré envers l'école publique, le SEPI tient à vous dire du fond du cœur MERCI!





Appel de CANDIDATURES

FAE: FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

À l'automne dernier, le ministre de l'Éducation du Québec a annoncé son intention de procéder à une révision des programmes d'études de la science et de la technologie. Pour le primaire, l'implantation facultative du programme révisé est prévue en 2026-2027 et son application obligatoire est prévue débuter à la rentrée 2027. Pour ce qui est du secondaire, l'implantation facultative du programme révisé se fera en 2028-2029 avant de devenir obligatoire à la rentrée 2029.

Considérant que la révision d'un programme d'études pourrait soulever de nombreux enjeux, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) désire former un groupe de travail qui tracera les grandes lignes de la réponse qu'elle portera afin de faire entendre les voix des enseignantes et enseignants concernés. Dans un premier temps, le groupe de travail sera appelé à analyser les programmes actuels afin d'identifier les points forts et les points faibles.

Le SEPÎ est donc à la recherche d'une personne enseignante du primaire au champ 3 qui enseigne le programme de science et technologie au 2^e ou au 3^e cycle et d'une personne enseignante du champ 13. Les personnes intéressées à prendre part aux travaux du groupe de travail sont priées de faire parvenir leur candidature par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca avant le **23 février 2024, à midi**.

Pour amorcer les travaux, le groupe de travail se réunira pour une rencontre d'une journée, en présentiel, aux bureaux de la FAE. La date reste à déterminer et sera communiquée aux personnes dont la candidature aura été retenue. Il est à noter que les personnes qui prendront part à la phase initiale des travaux pourraient également être appelées à se pencher sur les versions préliminaires des éventuels programmes.

Pour toute question, nous vous invitons à les faire parvenir par courriel à Catherine Alary (catherinealary@sepi.qc.ca) ou Olivier Blanchard (olivierblanchard@sepi.qc.ca).

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE COMITÉ D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUM DU SEPÎ

En cette année d'élection générale pour l'ensemble des postes du conseil d'administration, le SEPÎ est à la recherche de personnes membres désirant s'impliquer au sein du comité d'élection et de référendum afin de pourvoir les postes vacants (1 membre + 3 substituts).

Toute personne membre du SEPÎ est éligible à présenter sa candidature. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à candidature@sepi.qc.ca avant le **vendredi 23 février 2024, à midi**.

Pour toute question, nous vous invitons à les faire parvenir par courriel à Olivier Blanchard (olivierblanchard@sepi.qc.ca).

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca